

Projet d'établissement



Crèche

Bouts d'ficelles

SOMMAIRE

1. Le projet d'accueil

- I. Prestations d'accueil proposées
- II. L'enfant porteur de handicap
- III. Familles bénéficiant des minima sociaux et retour à l'emploi
- IV. Équipe pluridisciplinaire

2. Les projets éducatif et pédagogique

- I. L'accueil
 - a. Familiarisation
 - b. L'accueil du matin
 - c. Le départ
- II. Les repas
 - a. Chez les bébés
 - b. Chez les moyens
 - c. Chez les grands
 - d. Le goûter
- III. Le sommeil
- IV. Les soins
 - a. Les changes
 - b. Le lavage des mains
 - c. Les petits soins
- V. Les doudous et tétines
- VI. Les activités éducatives
 - a. Le développement sensoriel
 - b. Le développement moteur
 - c. Le langage
- VII. L'autonomie
- VIII. L'égalité garçon / fille
- IX. Les actions de soutien à la parentalité
- X. L'ouverture vers le monde extérieur
- XI. La communication
- XII. L'attitude éducative

3. Le projet social et développement durable

- I. Cadre général du territoire Cœur de Brenne
- II. Le pôle petite enfance

- III. La définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement
- IV. Les modalités des relations avec les organismes extérieurs et nature des partenariats développés
- V. Le développement durable

Un projet d'établissement est élaboré en équipe. Il définit la place donnée à l'enfant et à sa famille dans la structure. Il permet au personnel de se retrouver autour de valeurs communes (Guide méthodologique relatif au projet d'établissement ou de service, CAF janvier 2013, cadre réglementaire Décret du 7 Juin 2010).

L'élaboration du projet d'établissement est l'occasion de prendre du recul et de réfléchir à l'évolution de la structure.

La crèche a pour mission de s'adapter au mieux aux besoins de l'enfant en tenant compte de l'évolution de la société et de la situation des parents. L'équipe de professionnels a la volonté de faire évoluer ses pratiques afin d'accueillir les enfants et leur famille.

Lors de la rédaction du projet d'établissement, nous avons toujours souhaité articuler à la fois, le souci d'assurer à l'enfant une continuité entre la maison et la structure mais aussi, de créer les conditions d'un échange permanent entre les parents et les professionnels autour de la prise en charge des enfants.

La réalisation du projet d'établissement de la crèche Bouts d'ficelles s'est réalisée en tenant compte :

- De la législation en vigueur dans les EAJE définie dans le décret n°2000-762 du 1er août 2000 modifié en août 2021 qui maintient et renforce les normes en matière d'accueil et d'encadrement instituées par le décret du 1er août 2000.
- De la Convention Internationale des Droits de l'Enfants, entrée en vigueur le 06 septembre 1990 en France et qui stipule qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité.

- Rapport du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfant et de l'Age : Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille (19/08/2018).
- Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant de décembre 2018.
- Du rapport Giampino du 09 mai 2016 sur le développement, les modes d'accueil et les formations des professionnels.

Ce projet d'établissement comprend trois parties :

Le projet d'accueil :

Il définit les prestations d'accueil proposés, la place de l'enfant porteur de handicap et les professionnels mobilisés.

Les projets éducatif et pédagogique :

Ils révèlent et explicitent les valeurs éducatives portées par l'équipe, et présentent comment, au quotidien, les valeurs sont déclinées et la manière dont l'équipe s'organise pour accompagner les enfants et leurs familles.

Le projet éducatif permet de préciser quatre éléments :

- Les conditions du bien-être des enfants,
- Les modalités de leur accueil,
- Les soins qui leur sont apportés,
- Les actions mises en place pour favoriser leur éveil.

Le projet social et développement durable :

Le projet social situe la structure dans son environnement géographique, social et contextuel.

- Précise les modalités prévues pour favoriser ou garantir l'accès aux enfants de familles connaissant des difficultés particulières (Cf. article L 214.7 du Code de l'Action Sociale et des Familles),
- Définit la place de la structure d'accueil au sein de la communauté de communes Cœur de Brenne,
- Définit les services qu'elle propose ainsi que les différents partenariats mis en place.

1. Le projet d'accueil

I. Prestations d'accueil proposées

La crèche est gérée par la Communauté de Communes (CDC) Cœur de Brenne. Elle bénéficie du soutien financier de la CAF et de la MSA.

L'accueil proposé est un accueil collectif.

Cette structure, d'une capacité d'accueil de 12 places et d'une amplitude horaire de 55 heures hebdomadaires, propose trois types de service :

- **Un accueil régulier** : destiné à accueillir des enfants sur un ou plusieurs jours. Un contrat est conclu entre les parents et la structure.
- **Un accueil occasionnel** : à la demande ou sur réservation en fonction des places disponibles du planning.
- **Un accueil d'urgence** : l'accueil est ouvert aux familles dans certaines circonstances particulières (arrêt maladie, rupture de contrat ou formation de l'assistante maternelle, situation familiale difficile).

Afin de répondre aux besoins multiples et variés des parents, les horaires d'ouverture de la structure couvrent une large amplitude, 7h30- 18h30, du lundi au vendredi (sauf jours fériés).

Par ailleurs, la structure est fermée une semaine entre les fêtes de Noël et le jour de l'An, une semaine pendant les vacances de Pâques et trois semaines en août.

Les différentes modalités d'accueil proposées aux familles constituent un moyen de les aider dans leur recherche de garde. La souplesse de fonctionnement de l'établissement permet aux familles un accueil régulier complété par de l'accueil occasionnel dans la mesure des places disponibles.

Conformément aux directives de la CAF, la participation financière des familles est basée sur le principe d'un pourcentage calculé à partir des ressources du foyer (N-2), en fonction du nombre d'enfants à charge, cela dans un souci d'accessibilité de la structure à toutes les familles quels que soient leurs revenus.

Les enfants sont accueillis de 10 semaines à 5 ans non scolarisés durant la période scolaire en fonction des besoins des familles et des places disponibles. Durant les vacances scolaires, la structure offre la possibilité d'accueillir des enfants jusqu'à 5 ans révolus même scolarisés en fonction des disponibilités de la structure.

Les inscriptions sont enregistrées chronologiquement, une priorité est donnée aux enfants résidant dans la Communauté de Communes.

Des enfants extérieurs à la Communauté de Communes seront admis en fonction des places disponibles. Il n'est pas exigé de condition d'activité professionnelle pour les parents.

Pour une préinscription, la famille ayant réservé une place doit contacter la structure au moins une fois par trimestre et le mois précédent l'accueil. Sans nouvelles, la place sera octroyée à la première famille figurant sur la liste d'attente.

La structure porte une attention particulière à l'accueil d'enfants dont le parent :

- est engagé dans une démarche d'insertion sociale ou professionnelle,
- Ou
- est confronté à des problématiques liées à des situations de fragilité (dont les ressources sont inférieures au montant du RSA).

La Responsable reçoit les parents pour constituer le dossier administratif et échanger sur les besoins de garde et éducatifs des familles.

Les parents (responsables légaux) sont les seuls à être habilités à effectuer l'inscription et l'adaptation de leur(s) enfant(s).

II. L'enfant porteur de handicap

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, aucune discrimination n'est faite par rapport à l'accès à ce service.

Depuis le 1^{er} septembre 2021 (décret 2021-1131 du 30 août 2021) relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant chaque EAJE a pour obligation d'avoir recours à un référent santé et accueil inclusif.

Il est chargé d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique.

Le référent santé à la crèche Bouts d'ficelles est le Docteur Ferragu.

Cependant, dans le souci de garantir un accueil de qualité, il est nécessaire que le personnel respecte certaines étapes :

- La maladie ou le handicap est compatible avec la vie de la structure (visite d'admission par le référent santé).
- Un projet commun, centré sur l'enfant, co-construit entre les professionnels et les parents est mis en place.
- Le soutien des services spécialisés qui suivent l'enfant à l'extérieur de la structure et les échanges réguliers avec lesdits services sont essentiels pour assurer une cohérence dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille.
- Un projet d'accueil individualisé (PAI) contractualise cet accueil.

Selon la nature du handicap que présente l'enfant, le personnel pourra solliciter l'aide du référent santé de la structure et/ou d'intervenants extérieurs : le psychomotricien. Le recours à ce type de professionnels consistera à accompagner les membres de l'équipe face à des situations particulières. De par leur formation, ces personnes ressources jouent le rôle de facilitateur en matière d'accueil de ce type de public. Ceci est très important dans la mesure où ils luttent contre une marginalisation dudit public.

III. Familles bénéficiant des minima sociaux et retour à l'emploi

La structure travaille en collaboration avec la PMI qui peut demander un accueil pour des enfants dont la situation familiale ou sociale le nécessite. Ils sont prioritaires lors de l'attribution des places ou l'accueil peut se faire au cours de l'année en fonction des places disponibles.

IV. Équipe pluridisciplinaire

Une équipe pluridisciplinaire de 5 personnes assure l'accueil des parents et des enfants.

ENCADREMENT DES ENFANTS

- 1 Educatrice de Jeunes Enfants
- 2 auxiliaires de puériculture,
- 1 CAP Petite enfance et 1 animatrice Petite enfance

L'équipe est composée de 5 personnes auprès des enfants. La structure assure la présence auprès des enfants d'un professionnel présent pour 6 enfants qui ne marchent pas et un professionnel pour 6 enfants qui marchent.

De plus, en fonction des activités proposées, des intervenants extérieurs viennent compléter l'équipe (animatrice du relais petite enfance, animatrice de médiathèque une fois par mois etc.)

Les missions des différents professionnels :

1. La responsable :

Monsieur le Président de la CDC Cœur de Brenne confie la responsabilité de la structure à la responsable Mme Elodie Rouy éducatrice de jeunes enfants. Elle est garante du bon fonctionnement de l'établissement de l'ouverture à la fermeture. Elle représente l'autorité hiérarchique dans la structure.

Le rôle de la responsable peut être défini sur plusieurs champs :

Au niveau des familles

- A un rôle d'écoute et de soutien.
- Transmet des informations.

- Sait les orienter vers d'autres partenaires (Relais Petite Enfance).
- A un rôle de prévention (hygiène, diététique, etc.).

Au niveau des enfants

- Élabore et met en place avec l'équipe un accueil spécifique à chaque enfant.
- Est garante de leur sécurité, hygiène et santé.

Au niveau administratif

- Gère les inscriptions et les admissions des enfants.
- Élabore et suit les dossiers.
- Calcule le coût financier de l'accueil pour les parents.
- Réalise les dépenses de fonctionnement de l'établissement, en lien avec le service des Finances de la CDC.
- Assure la gestion des plannings et congés du personnel.
- Établit l'état de présence journalier des enfants.
- Travaille en relation avec les différents partenaires institutionnels (CAF, PMI, etc.) ou autres (services communaux).
- Est garante du règlement de fonctionnement et du projet éducatif.

Au niveau managérial

- Assure la formation au quotidien des membres de l'équipe.
- Anime les réunions d'équipe.
- A un rôle de soutien de l'équipe.
- A un rôle de prévention : évaluation des risques professionnels.

Au niveau des locaux

- Sollicite les Services Techniques de la CDC pour toute réparation nécessaire,
- Veille à l'hygiène des locaux,
- Élabore et met en place des protocoles d'entretien avec la coopération des membres de l'équipe.

2. Référent santé et accueil inclusif pour la structure

- Élaboration des protocoles de soins
- Formation du personnel pour les gestes médicaux spécifiques

3. Auxiliaire de puériculture

Auprès de l'équipe :

- Assure un rôle, auprès de l'équipe, dans la communication des informations nécessaire à l'accueil des enfants.
- Elle est force de propositions pour des projets à court terme, moyen et long terme en lien avec la direction.
- Assure la coordination pédagogique et la cohérence du projet éducatif sans intervenir dans le management général.

Auprès des enfants :

- Dans le cadre du projet pédagogique, développe des pratiques d'accueil et d'accompagnement des enfants.
- Organise et anime des activités au sein de la crèche en respectant les capacités et le développement psychomoteur de chaque enfant.
- Respecte et fait respecter les règles d'hygiène et de sécurité afin d'assurer le bien-être des enfants.
- Gestion des ouvertures et fermetures de la structure suivant la conduite protocolaire établie, 2 personnes en ouverture et fermeture.
- Assure les transmissions écrites et orales de toutes les informations au responsable présent dans la structure.
- Applique les protocoles paramédicaux et d'éviction et en avise la responsable.

Auprès des parents :

- L'auxiliaire de puériculture est à l'écoute des parents.
- Reconnaît et facilite leur place au quotidien. Soutient si nécessaire dans leur rôle éducatif, tout en respectant leurs places.

Missions ponctuelles :

- Participe à l'aménagement de l'espace.
- Détermine les besoins en matériel pédagogique, en lien avec l'équipe et en accord avec l'encadrement.
- Participe à la formation des stagiaires en assurant leur accueil, leur encadrement et leur évaluation.

Modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances la continuité de direction :

Au regard de l'amplitude d'ouverture de la structure, la directrice ne pourra pas être sur site à chaque moment. Aussi, en son absence, la fonction de continuité de direction sera assurée par Mesdames Dramard Sylvie et Gaultier Mélanie.

Pour garantir la continuité du service, la directrice définit un protocole auquel l'auxiliaire de puériculture devra se conformer.

4. CAP Petite enfance et animatrice petite enfance

- Accueille l'enfant et ses parents en créant et mettant en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants dans le respect du projet éducatif.
- Élabore et met en œuvre des projets d'activités d'éveil en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire et l'éducatrice de jeunes enfants.
- Participe à la vie de la structure et du service petite enfance en adéquation avec le projet d'établissement et la politique petite enfance de la CDC.
- Met à jour le tableau alimentaire des enfants en collaboration avec les parents, informe l'équipe d'un changement alimentaire ou d'un régime spécifique.
- Respecte et fait respecter les règles d'hygiène et de sécurité afin d'assurer le bien-être des enfants.
- Assure les transmissions écrites et orales de toutes les informations au responsable présent dans la structure.
- Applique les protocoles paramédicaux et d'éviction et en avise la responsable.
- Applique les protocoles signés dans le cadre des PAI et en avise la directrice.
- Gestion des stocks des marchandises, des matériels, des produits.

5. L'ensemble du personnel

- Désinfecte et nettoie les jouets en fonction des protocoles établis.
- Participe aux tâches d'entretien (vaisselle, linge, nettoyage des locaux etc.).
- Préparation des repas :
 - Prises des températures ;
 - Préparation des plats des bébés (grammage, mixage) ;
 - Remise en température des plats ;
 - Préparation de la mise du couvert ;
 - Assure l'entretien quotidien de la cuisine selon le plan de nettoyage.
- Entretien du linge

6. Agent d'entretien

L'agent d'entretien intervient 2.5 heures par jour dans les locaux de la crèche.

- Elle assure le nettoyage des locaux
- Assurer l'entretien quotidien de la cuisine selon le plan de nettoyage.
- Dans les locaux :
 - Nettoyage des locaux (sols, vitres, mur, plafonds) avec contrôle de l'état de propreté : aspirer, balayer, laver, dépoussiérer.
 - Nettoyage des divers mobiliers avec contrôle de l'état de propreté.
 - Entretien courant et rangement du matériel de nettoyage utilisé : nettoyer les matériels après usage.
 - Range méthodiquement les produits après utilisation, sépare les produits toxiques des autres produits.
 - Vérifie la qualité des produits utilisés, identifie les signes de péremption d'un produit, gère le stock de produits.
 - Tri et évacuation des déchets : change les sacs poubelles, réparti les déchets dans les sacs poubelles et conteneurs adaptés, sort les poubelles conformément au calendrier de ramassage.
 - Lave et range du linge.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Conformément à la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui institue le droit individuel à la formation, il est proposé aux agents de suivre des formations. Celles-ci poursuivent plusieurs objectifs : actualiser ses connaissances, prendre contact avec des professionnels d'autres communes, échanger avec eux autour de différentes problématiques, etc.

Ces formations peuvent être dispensées à la fois, par le CNFPT mais aussi par les différents partenaires. Ces temps de concertation régulent l'attitude et renforce les connaissances. En effet, il semble important de remettre en question la pratique et de savoir la réajuster à bon escient. Aussi, même si les différences de chacune sont sources d'enrichissement, il est nécessaire que les professionnelles adoptent un même discours auprès des enfants et parents afin d'établir une relation de confiance avec eux, au travers de la cohésion de l'équipe.

ANALYSE DE PRATIQUE

L'analyse de la pratique engage l'équipe à travers un travail de réflexion à partir de la présentation par les professionnelles d'une situation qui les met en difficulté ou les questionne. Ces analyses jouent un rôle de prévention par l'échange que l'animateur propose

à l'équipe. C'est aussi un espace d'échange important qui permet à l'équipe d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de créer des liens professionnels cohérents.

Afin de réfléchir sur nos pratiques professionnelles un psychologue intervient en dehors de la présence des enfants à raison de 6 séances de 2 heures par an.

2. Le projet éducatif

La crèche est un lieu d'accueil collectif pour les enfants de 10 semaines à 5 ans ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire qualifiée : une responsable EJE, deux auxiliaires de puériculture, une personne titulaire du CAP Petite enfance, une animatrice Petite enfance et un agent d'entretien.

Les enfants sont accueillis dans une section (bébés et grands mélangés) avec une équipe fixe dans la section.

La responsable organise, anime et coordonne la structure sur un plan éducatif et matériel en collaboration avec les autres membres de l'équipe.

La responsable coordonne le projet éducatif et l'équipe.

Pour cela, l'équipe se fonde sur deux attitudes complémentaires :

- Laisser agir l'enfant dans le cadre d'une présence sécurisante pour favoriser sa découverte du monde environnant.
- Proposer un cadre de vie à l'enfant lui donnant des repères et une structure sur lesquels s'appuyer pour grandir.

Le projet éducatif est un outil nécessaire au travail d'équipe. Il permet d'élaborer des objectifs communs et d'organiser la vie de la crèche afin que l'enfant, séparé momentanément de sa famille, s'épanouisse dans un lieu collectif.

Les choix éducatifs de l'équipe sont les suivants :

- **Assurer à l'enfant sa sécurité affective et physique** (faciliter la séparation afin que l'enfant se sente attendu et pris en compte, offrir des repères pour qu'il se sente en confiance et rassuré tout au long de la journée).

- **Respecter le rythme de l'enfant**

- **Accompagner l'enfant vers l'autonomie**

- **Favoriser les interrelations pour une meilleure socialisation** (favoriser les échanges, amener l'enfant à intégrer les règles et limites collectives afin d'apprendre le « vivre ensemble »).

La concrétisation de notre objectif et de ces choix se vérifie donc à travers le déroulement d'une journée en structure.

I. L'accueil

a. Familiarisation

La familiarisation permet à l'enfant de découvrir son nouveau lieu de vie avec la présence rassurante de son parent.

Cela permet également de créer progressivement du lien et un climat de confiance entre l'équipe, l'enfant et sa famille et ainsi de mieux connaître les habitudes de l'enfant. L'enfant ainsi sécurisé et rassuré, grâce à la prise de repères gardés en mémoire, pourra se séparer plus facilement.

Différentes étapes de la familiarisation :

Dans un premier temps, l'enfant et son parent sont accueillis ensemble à la crèche par une personne référente détachée de l'équipe qui passera progressivement le relais au reste de l'équipe.

La familiarisation se déroule sur 5 jours avec des plages horaires définies comme suit :

- J1 10h15-11h15 (avec un ou deux parents) un questionnaire permet aux professionnels de mieux connaître les habitudes de l'enfant.
- J2 10h15-11h15(enfant seul)
- J3 10h15-13h00 (intégration d'un repas)
- J4 10h15-16h00 (intégration d'une sieste et d'un goûter)
- J5 Journée « type »

Ces temps passés ensemble permettent de faire connaissance et ainsi de mieux connaître les habitudes de chaque enfant et pour les parents de découvrir la vie à la crèche.

En fonction de leurs ressentis (parents et enfants), ces temps de familiarisation peuvent être adaptés.

b. L'accueil du matin

L'accueil de l'enfant et de ses parents est, en général, un moment chargé en émotions.

Une personne de l'équipe accueille le parent pour écouter ce que l'enfant a vécu dernièrement, s'il a bien dormi ou bien mangé etc. Ce temps d'échanges permet aux parents d'exprimer leurs inquiétudes, poser des questions sur le développement de leur enfant. Toutes ces informations sont notées sur le classeur de transmission.

Le « doudou » rentre bien souvent en jeu à ce moment-là. Il permet à l'enfant, s'il a un petit coup de blues, de retrouver un peu de sa maman et/ou de son papa, de son « chez lui », en le câlinant et en jouant avec.

L'intervention d'une personne de l'équipe est parfois nécessaire pour proposer un réconfort à l'enfant (bien souvent « les bras » ou les « genoux ») et assurer un relais sécurisant.

La séparation reste une étape importante chez l'enfant. Il va apprendre peu à peu à se séparer de ses parents grâce aux moments de plaisirs et de joie partagés avec les autres enfants et l'équipe. Cette découverte annonce déjà les prémices de l'autonomie.

Afin d'éviter le sentiment d'abandon, il est essentiel que le parent verbalise à l'enfant son départ de la crèche. Il est toujours dommageable que le parent se sauve : comment l'enfant peut-il être tranquille si à tout moment son parent peut disparaître ?

Chaque enfant dispose d'une pochette de salle de bain étiquetée à son nom avec sa photo.

c. Le départ

C'est un moment très important pour les parents qui retrouvent leur enfant après une journée de travail. C'est à l'équipe de raconter comment s'est passée la journée.

Les réactions du jeune enfant ne correspondent pas toujours à l'attente du parent. Par son comportement, l'enfant manifeste le besoin de montrer et de faire partager un peu de son environnement au parent et d'aménager un temps de transition entre deux univers différents, celui de la crèche et celui de sa maison, afin d'éviter une rupture.

Les retrouvailles du soir se révèlent être un moment privilégié car elles prolongent la relation, préparent le retour à la maison et rythment toutes séparations futures. C'est un moment d'échange entre l'équipe et le parent qui sont l'un et l'autre souvent plus disponibles que le matin.

II. Les repas

Manger est synonyme de plaisir pour le jeune enfant. Les moments de plaisir sont pour l'enfant un apprentissage nécessaire à son devenir.

Pendant le repas, l'enfant apprend à rester calme. À ce moment-là l'adulte demande à l'enfant ou au groupe de respecter quelques règles socialisantes en adéquation avec son développement.

C'est un moment important dans la journée, riche d'échanges avec l'adulte et avec les autres enfants.

a. Chez les bébés

Ils prennent leur biberon, plus tard une purée et un dessert, installés sur les genoux, dans un transat ou une chaise au sol. Dans les trois cas, la relation individuelle est privilégiée.

Le lait maternel peut être apporté à la structure, même congelé, dans un sac isotherme. Il est mis au réfrigérateur et réchauffé au moment voulu.

Les mamans venant allaiter leur enfant sont accueillies avec grand plaisir.

Les biberons sont donnés à la demande de l'enfant et en fonction des recommandations parentales.

Si l'enfant refuse de prendre son repas, il n'est jamais forcé. Une concertation avec les parents permet de trouver la meilleure attitude à tenir pour que l'enfant accepte de manger à la crèche.

Quand la diversification alimentaire est commencée à la maison, l'équipe en assure la continuité à la crèche en fonction des recommandations parentales.

Une fiche de suivi alimentaire est mise en place au sein de la crèche notamment chez les plus petits. Notre volonté est d'agir en interaction avec le parent dans la diversification alimentaire de l'enfant. Il est conseillé de nous tenir informées de tout changement et évolution des repas.

b. Chez les moyens

Vers 12/13 mois, quand l'enfant nous semble prêt, nous lui proposons de s'asseoir à table pour manger.

Progressivement, l'enfant exprime son désir de manger seul (autonomie), une aide lui est alors proposée. Les enfants apprennent à se servir seuls de leur cuillère tout en pouvant s'aider de leurs doigts, ce qui leur permet d'apprendre à gérer leur faim et à découvrir la texture des aliments.

À la fin du repas, l'enfant est appelé par l'adulte à venir se laver le visage et les mains.

c. Chez les grands

1 service est proposé à 11h30 pour les plus grands.

Une personne de l'équipe reste à table, ce qui permet de mieux les aider, apportant ainsi une plus grande stabilité dans la prise en charge tout en favorisant les échanges.

Les enfants sont entièrement acteurs durant le repas grâce à la mise en place de plateaux compartimentés. Ils s'installent à table où une étiquette avec une photo et leur prénom est positionnée à leur place.

L'enfant décide de ce qu'il mange en premier même s'il s'agit du dessert.

À la fin du repas, l'enfant est appelé par l'adulte pour venir se laver le visage et les mains en se regardant dans le miroir.

d. Le goûter

Sa fonction est de permettre à l'enfant de faire le plein d'énergie, afin de pouvoir être en forme jusqu'au repas du soir.

Pour les plus petits, il s'agit d'un biberon, et pour les plus grands, un laitage et un fruit, plus ou moins accompagné d'un produit céréalier.

Les enfants goûtent entre 15h30 et 16h environ.

L'équipe respecte les régimes particuliers qu'ils soient culturels, religieux ou nécessaires à la santé de l'enfant.

Les repas sont livrés en liaison froide et fournis par l'EHPAD de Mézières en Brenne. Les menus sont établis par une diététicienne.

III. Le sommeil

Chaque enfant a un rythme de sommeil bien à lui. Il est d'usage de dire que les enfants jusqu'à quinze mois environ ont besoin de deux siestes par jour. Au-delà de cet âge ils ne font plus qu'une sieste après le déjeuner. Mais il appartient à l'équipe, en corrélation avec les parents, de suivre l'évolution du besoin en sommeil de l'enfant, de connaître les signes qu'il envoie lorsque la fatigue le gagne (se frotter les yeux, bailler, être grognon etc.), et de l'accompagner jusqu'à son endormissement.

Chaque enfant a le même lit au même emplacement. C'est une manière de lui signifier qu'il a SA place au sein du groupe et que son coin d'intimité est respecté. Une photo à son effigie est affichée au-dessus de son lit ainsi que sur la porte du dortoir.

Le doudou et/ou la tétine trouve(nt) tout naturellement sa (leur) place dans l'endormissement et la préparation au sommeil.

La présence de l'adulte dans le dortoir est indispensable, elle régule les tensions, accompagne, enveloppe chaque enfant par une parole, un geste, un contenant pour rassurer avant la sieste.

Avant la sieste, les enfants se préparent (changement de la couche, invitation à se déshabiller tout seul). Chaque enfant dort dans un lit adapté à l'acquisition de l'autonomie. Un moment lecture est organisé avant la sieste afin d'apaiser le groupe pour un endormissement calme.

Cela passe par une relation calme, où l'adulte aide l'enfant à se préparer pour la sieste (déshabillage, recherche du doudou etc.) et l'accompagne à son lit, jusqu'à ce qu'il s'endorme. Il leur est proposé soit une musique d'ambiance douce, des berceuses soit simplement d'être à côté d'eux.

L'adulte présent dans la chambre note chaque heure d'endormissement et de réveil. Les enfants ne sont pas réveillés, chacun le fait naturellement et peut se lever pour rejoindre la salle d'éveil.

Il arrive parfois qu'un plus petit s'endorme sur un tapis ou un coussin : son sommeil est respecté et protégé. Les autres enfants sont aussi engagés à respecter son sommeil.

L'enfant, petit ou grand, appréhende le moment du sommeil, son angoisse de séparation ressurgit. Les draps housses ainsi que les gigoteuses sont fournis par la structure.

Pour les plus petits, nous suivons les recommandations des familles pour les heures du coucher tout en étant vigilants aux signes de fatigue ou non de l'enfant.

N'hésitez pas à nous guider dans les rites d'endormissement de l'enfant, ainsi les rituels instaurés à la maison seront, dans la mesure du possible, respectés à la crèche.

IV. Les soins

La crèche dispose d'une salle de change. Elle est équipée de pochettes individuelles où les parents déposent chaque jour un change complet à la taille de l'enfant et adapté à la saison.

L'équipe note les changes des enfants ainsi que tous les petits soins effectués sur un classeur dans la salle de vie.

a. Les changes

Le moment de change est un geste répété dans la journée. Il se déroule toujours dans un contexte affectif et d'échange privilégié entre l'adulte et l'enfant. L'enfant doit se sentir en sécurité face à l'adulte qui le change son intimité étant entre les mains d'une autre personne.

Il est dès lors indispensable d'exprimer à l'enfant ce qu'on va faire pour lui montrer le respect que l'on porte à son corps.

L'enfant est une personne à part entière, il doit donc savoir ce que l'on fait sur son propre corps. Même s'il ne parle pas, il comprend très bien ce qu'on lui dit.

Quand l'enfant est prêt et qu'il en manifeste le désir, dans la continuité de ce que font les parents, l'équipe lui propose le pot ou des WC adaptés à sa taille. Toute précipitation doit être évitée au risque de bloquer des acquisitions en cours (parole, motricité, créativité, vie sociale) et engendrer des complications telles que constipation, infections urinaires, voire de l'angoisse. Il est proposé à l'enfant à chaque change de couche le passage au W.C ou au pot et s'il veut ou non remettre une couche. Des changes de couche debout sont effectués lorsqu'il n'y a pas de selles ce qui permet à l'enfant de devenir plus acteur et donc de faire un pas vers l'autonomie sphinctérienne.

Pensez à adapter la tenue vestimentaire de votre enfant en fonction de son évolution : enlever le body, privilégier le t-shirt, des tenus faciles à enlever au moment d'aller sur le pot.

b. Le lavage des mains

Le lavage des mains fait partie intégrante de l'éducation à la propreté.

Les enfants se lavent les mains avant les temps de repas, après des activités salissantes, après être allé au jardin et bien sûr après être allé aux toilettes.

Le lavabo, le distributeur de savon et des serviettes en papier sont à leur disposition dans la salle de change et la salle de restauration. L'adulte accompagne l'enfant dans son acquisition.

c. Les petits soins

Des lavages de nez sont faits aussi souvent que nécessaire par l'équipe. Le sérum physiologique en pipette est utilisé.

Le personnel de la crèche n'utilise pas de mouche bébé, ni manuel ni électrique.

Le lavage des yeux est effectué uniquement si l'œil ou les yeux coulent.

En cas d'érythème fessier, une pâte à l'eau est appliquée après un lavage minutieux à l'eau et au savon doux si besoin.

La température est prise, en fonction du comportement de l'enfant, par la voie axillaire ou frontale. Aucune température n'est prise par voie rectale.

Ces soins parfois désagréables pour l'enfant sont néanmoins indispensables à son bien-être. Ces gestes sont accompagnés de paroles bienveillantes, d'explications et d'échanges avec l'enfant. Pour les plus grands, leur participation est demandée afin de rendre l'enfant acteur de sa santé.

La structure fournit les produits de soins nécessaires (couches, savon, sérum physiologique, crème pour le change).

Néanmoins, si vous le préférez, ou en cas d'intolérance, vous pouvez apporter les vôtres.

V. Les doudous et tétines

Presque tous les enfants arrivent à la crèche avec leur doudou, objet de câlinerie lui rappelant son univers familial. Cette peluche, carré de couverture, linge etc. est la bienvenue chez nous, puisqu'il va permettre à l'enfant de trouver le réconfort à différents moments de la journée. Aussi, les enfants ont une poche à doudous dans lesquelles chacun trouve son emplacement pour y déposer ou prendre son doudou. Ils sont accessibles à tout moment de la journée lorsque l'enfant en ressent le besoin.

La tétine répond à un besoin de succion chez le tout petit. Le bébé a physiologiquement besoin de téter puisque cela lui apporte plaisir et détente grâce à l'endorphine (hormone du bien-être) secrétée lors de la succion.

Toutefois, l'équipe veille à limiter son usage à certains moments de la journée (activités, jardin, etc.).

L'enfant plus grand peut avoir naturellement recours à celle-ci mais il est proposé régulièrement de la ranger surtout lorsqu'il entreprend une « conversation », celle-ci devenant un véritable « bouchon » déformant toute tentative d'élocution.

Les enfants ont parfois le même doudou : pensez à inscrire le prénom et le nom de l'enfant sur le sien ainsi que sur la tétine pour faciliter les recherches. Merci de limiter à un seul doudou et une seule tétine.

Lors des retrouvailles du soir, n'hésitez pas à chercher le doudou de votre enfant avec lui. Et pourquoi ne pas mettre en place ce petit rituel de recherche pour quitter la crèche.

VI. Les activités éducatives

Jouer est le propre de l'enfant. C'est à travers le jeu que l'enfant peut développer ses capacités motrices, sensorielles, affectives et intellectuelles. Le jeu aide l'enfant à se construire en offrant création et imagination. C'est un apprentissage de relation sociale amenant l'enfant à tenir compte des autres enfants et à coopérer. C'est le début de la communication (verbale ou non verbale) et de l'autonomie.

Par l'accession à l'autonomie, l'enfant découvre encore plus ses potentiels, les expérimente, les développe. Il façonne ainsi sa personnalité : il grandit. C'est pourquoi l'équipe favorise l'exploration libre en aménageant l'espace afin que l'enfant découvre par lui-même : laisser jouer, faire jouer, donner à jouer, apprendre à jouer et jouer avec. L'enfant n'est pas seul, l'équipe a une attitude accompagnante et encourageante.

Il est également proposé chaque jour chez les grands, des activités semi-dirigées adaptées à l'évolution de chaque enfant.

Les activités ne sont en aucun cas une obligation et n'ont aucune attente de résultat.

Au fil des œuvres personnelles, l'équipe constitue une pochette nominative pour chaque enfant qui est remise lors du départ de la crèche.

Par période, les œuvres collectives en rapport avec un thème défini en équipe sont affichées et constituent la décoration de la structure.

a. Le développement sensoriel

C'est par la sensorialité que les enfants découvrent en premier le monde qui les entoure. Toucher, sentir, goûter, entendre, voir : les cinq sens sont mis en œuvre pour appréhender le monde environnant.

- **Le toucher**

Des activités comme la pâte à modeler, l'argile, la peinture avec les doigts ou les mains, la pâte à sel, les gommettes, le collage, la pâtisserie, le sable etc. sont propices à la manipulation de différentes matières. Elles permettent de familiariser l'enfant avec les matières, de développer son sens de la créativité et de l'imagination. L'enfant en prenant plaisir à découvrir, développe son autonomie, sa motricité fine, sa dextérité et sa capacité à faire seul.

Le contact de la peau est également très important, notamment pour les plus petits : toucher le visage de son voisin, la main, être porté par exemple. Tant de façon pour découvrir les limites physiques de son propre corps et découvrir les innombrables formes et textures qu'il peut y avoir.

- **L'odorat**

Les enfants développent particulièrement leur odorat au fil des activités « cuisine » proposées mais aussi lors des différents temps de repas. Au quotidien, chaque occasion est bonne pour remarquer une odeur. Des jeux de senteur peuvent être proposés également.

- **Le goût**

Différentes activités sont réalisées avec les enfants afin de favoriser l'éveil du goût : activités cuisine, atelier du goût, la semaine du goût etc. Les enfants, jusqu'à environ 18 mois, mettent instinctivement les objets et matières à la bouche pour appréhender le monde environnant. C'est pour cela que le matériel et matériaux utilisés sont aux normes enfant.

- **L'ouïe**

Imagier sonore, écoute musical, lectures, comptines, instruments de musique, raconte-tapis sont de nombreux moyens disponibles pour développer l'écoute des enfants.

- **La vue**

La vue est stimulée par un environnement riche en couleurs, contrastes et formes. L'aménagement de l'espace, la décoration, les miroirs à hauteur d'enfant, le choix des meubles et des jouets sont très importants.

L'acuité visuelle de l'enfant est sollicitée tout au long de la journée. Elle est développée par les activités comme les imagiers, la lecture, les marionnettes, le kamishibai (théâtre d'images). Une animatrice de la médiathèque de Martizay vient une fois par mois pour partager des moments de lecture avec les enfants de la crèche. Cela permet de développer non seulement les sens mais aussi l'imagination et le langage de chacun.

La mise en place d'un jardin participatif au sein de la crèche contribue à mettre en éveil tous les sens évoqués ci-dessus.

Enfin, des ateliers Snoezelen sont organisés régulièrement dans l'espace dédié à cette pédagogie basée sur les sens.

b. Le développement moteur

L'enfant a un besoin permanent de mouvement (bouger, marcher, sauter etc.) et d'exploration de ses possibilités. La motricité permet à l'enfant d'acquérir une certaine connaissance de son corps, de se repérer dans l'espace et de maîtriser son équilibre. Il prend petit à petit conscience de son propre corps, devient autonome. Il prend également conscience des autres personnes et de lui par rapport aux autres.

Pour cela, l'enfant dispose d'une structure de motricité de façon permanente dans la salle de vie et dans le jardin.

L'équipe organise également des parcours moteurs, des jeux de ballons, des jeux d'imitations de mouvements (animaux, rythme, consignes diverses et simples), des jeux d'équilibre, de l'expression corporelle et de la relaxation.

Les jeux d'extérieur (vélos, toboggans, tunnels) permettent également aux enfants d'explorer leurs propres possibilités de mouvements seuls ou accompagnés.

Un psychomotricien intervient une fois par mois au sein de la structure auprès des enfants et de leur parent. Il met en place un parcours de motricité et répond aux parents aux questions concernant le développement psychomoteur de l'enfant.

Pour effectuer des gestes précis, il faut mobiliser des muscles spécifiques. Cette motricité fine est nécessaire pour les activités manuelles comme le dessin, la peinture, l'écriture, mais aussi pour l'utilisation des couverts ou des verres, ainsi que plus tard pour le boutonnage des vêtements, le laçage des chaussures. L'acquisition d'une motricité fine est indissociable du développement de la motricité en général, à savoir : la coordination, la dissociation, la précision du geste qui elles-mêmes reposent sur la maîtrise des notions d'espace, de rythme, de temps.

Afin de favoriser le développement de la motricité fine, l'équipe met en place diverses activités manuelles telles que le dessin, la peinture, le transvasement de graines, les jeux d'encastrement et de construction, les puzzles etc.

Les activités motrices permettent à l'enfant de développer son autonomie, favoriser son estime de soi et mettre en valeur son expression personnelle.

c. Le langage

Par langage, il convient de comprendre plutôt le mot « communication ». Avant de posséder les mots, l'enfant développe de nombreux moyens de communication non verbale pour s'exprimer et se faire comprendre. Le regard, le mouvement, les mimiques, le sourire, les cris et les pleurs sont autant de moyens développés par l'enfant dès son plus jeune âge pour communiquer avec l'adulte.

Des pleurs au babillage, du babillage à l'apparition des sons syllabiques jusqu'au langage, l'enfant développe rapidement sa compétence de communication verbale.

Vers 18 mois, il commence à prononcer des mots, puis des phrases courtes. L'enfant prend d'autant plus plaisir à "parler" qu'il est compris des adultes qui l'entourent. Cette compréhension de l'entourage est primordiale. En donnant à ces bruits un sens et une valeur de communication, les adultes vont provoquer chez l'enfant le désir de parler.

Chaque instant sera l'occasion d'un échange pour verbaliser de façon simple aux enfants ce qui se passe, ce qu'il fait et ceci dans le but de leur apporter des éléments d'apprentissage du langage.

Les livres, les comptines associées ou non à des jeux de doigts/mains, le raconte-tapis, le Kamishibaï etc. sont des supports privilégiés par l'équipe. Ainsi un coin lecture a été aménagé et des temps de lecture sont proposés aux enfants. Sous la surveillance d'un adulte et dans le respect du livre, l'enfant peut manipuler les livres mis à sa disposition. Des sorties dans les médiathèques du territoire sont également proposées ou des séances avec une intervenante lecture à la crèche comme évoqué précédemment.

VII. L'autonomie

Par l'accession à l'autonomie, l'enfant découvre encore plus ses potentiels, les expérimente, les développe. Il façonne ainsi sa personnalité : il grandit.

La collectivité doit aider l'enfant à devenir autonome. Le mobilier et l'agencement des espaces de jeu symbolique lui permettent d'évoluer à son rythme, en fonction de son âge, de ses choix du moment : poupées, histoires, voitures, dinette etc.

C'est lui qui gère ses jeux libres.

L'enfant choisit de participer ou non à une activité proposée par l'adulte. Il est pleinement acteur de sa journée.

Par ailleurs, nous laissons l'enfant prendre son temps pour qu'il puisse découvrir à son rythme et se positionner dans les situations qu'il rencontre sans que l'on intervienne systématiquement ou tout de suite.

L'autonomie, c'est aussi apprendre à ranger les jeux, les doudous/tétines, aidé par un adulte ou par un autre enfant, afin de retrouver un espace structuré.

Au-delà du jeu, l'apprentissage de l'autonomie se fait au quotidien, lorsque l'enfant apprend à aller seul aux toilettes, à se laver les mains, ranger ses vêtements et chaussures, mais aussi au moment du repas.

Des ateliers Montessori sont mis en place une fois par semaine pour apprendre à jouer de façon autonome tout en développant la motricité fine.

Au moment de la sieste, les enfants apprennent à se déshabiller avant d'aller se coucher, et au moment du réveil, ils essaient de se rhabiller seul ainsi qu'au moment d'aller dehors.

VIII. L'égalité garçon / fille

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragés.

Les professionnels veillent à lutter contre les stéréotypes au niveau des aménagements (ex : coin poupée et voiture accessibles à tous les enfants), dans la communication auprès des enfants, dans leur posture, dans les activités proposées et dans le choix des jouets et des livres.

IX. Les actions de soutien à la parentalité

Les professionnels répondent de manière bienveillante aux attentes et besoin des familles. Ils créent du lien lors de la familiarisation et des transmissions. L'équipe a un rôle de conseil et de prévention à jouer.

Durant l'année nous proposons des temps d'échanges avec les familles lors des différents temps conviviaux (ex: réunion de rentrée, carnaval, sortie de fin d'année).

Dans le cadre des 1000 1ers jours, la crèche met en place de nombreux ateliers à destination des parents. C'est pourquoi une salle est consacrée aux « Rendez-vous des parents » dans les locaux de la structure. Le psychomotricien intervient une fois par mois dans cette salle. Des caf'échanges, des ateliers spécifiques, des séances Snoezelen sont ouverts aux parents qui peuvent échanger sur leur quotidien. Enfin, le jardin participatif est aussi ouvert aux parents des enfants de la structure ainsi qu'aux habitants de Paulnay.

X. L'ouverture vers le monde extérieur

La crèche propose aux enfants d'appréhender la vie en petit groupe communément appelée la vie en collectivité. Très rapidement, les enfants se connaissent, connaissent les adultes qui s'occupent d'eux, connaissent même les parents de chaque enfant.

Pour assouvir son besoin de découverte, sa curiosité naturelle, sa soif d'apprendre, l'équipe propose différents évènements, notamment des sorties extérieures au cours de l'année pour les enfants les plus grands (vers 2 ans).

Ces sorties sont en adéquation avec les choix pédagogiques de l'équipe et les propositions du territoire Cœur de Brenne.

C'est pourquoi les sorties peuvent être régulières (participation au carnaval, passerelles avec l'école et l'accueil de loisirs, les médiathèques du territoire, la ludothèque de Douadic, cinéma de Le Blanc etc.) ou occasionnelles (spectacle, visites, festival La main dans le sac etc.).

Toute sortie est prévue, préparée et les parents en sont avertis à l'avance. Ils peuvent s'y opposer et ce, quelle qu'en soit la raison. Leur choix sera respecté.

L'équipe propose également des temps forts dans l'année : la réunion de rentrée, le Carnaval, sortie de fin d'année.

Pour ces différents événements (sorties et fêtes), les parents disponibles peuvent apporter leur concours pour accompagner, élaborer et participer à ces manifestations.

Il est aussi important que le monde extérieur se déplace à la crèche. C'est pourquoi le jardin participatif de la crèche est ouvert aux habitants de la commune de Paulnay. De plus, les « Rendez-vous » parents sont également ouverts aux parents des enfants du territoire.

Enfin, l'accueil des stagiaires contribue à l'ouverture de la crèche au monde extérieur.

XI. La communication

Plusieurs outils sont à disposition pour communiquer avec les familles :

- Panneau d'affichage à l'entrée où des informations IMPORTANTES sont affichées tout au long de l'année (dates de fermeture, sorties, informations médicales etc.).
- Les photos de la journée déroulant sur l'ordinateur à l'entrée de la structure afin de permettre aux familles de découvrir leurs enfants à la crèche.
- La Gazette de la crèche : le journal trimestriel des petits destinés aux parents.
- D'autres informations sont accessibles sur le site internet et page Facebook de la CDC Cœur de Brenne.

XII. L'attitude éducative

Les enfants sont accueillis dans un groupe mais l'individualité de chacun est prise en compte.

L'enfant, pour acquérir son autonomie, a besoin de se sentir en sécurité physique et affective. La répétition des événements, dans l'espace et dans le temps, constitue un autre moyen de créer des repères chez les enfants.

L'organisation des temps du repas et de la sieste illustre ce propos.

Être à l'écoute des besoins et attentes des enfants participe à une bonne mise en place du cadre. Elle est garantie par une observation et une réflexion permanente de la part de l'équipe.

Le sentiment de sécurité des enfants est conditionné par la qualité de vie du groupe dans son ensemble. Pour ce faire, le personnel veille à fonctionner par petits groupes homogènes, en répartissant les enfants sur des espaces aménagés selon les activités proposées.

L'attitude éducative de l'équipe est en corrélation directe avec l'environnement : c'est un groupe vivant dans un cadre architectural de collectivité.

Le parent est le principal éducateur de son enfant. L'équipe, à l'écoute des parents, assure un relais et un soutien à la parentalité. Un lien d'attachement secondaire se noue entre l'enfant et l'équipe, ce qui lui permet de se sentir en sécurité et qu'il puisse s'épanouir.

Garantir une qualité de vie aux enfants est avant tout savoir ce qu'est le respect d'autrui et ce qu'il implique dans la manière de parler, d'écouter, de faire les choses. Ce travail d'étayage passe par des règles de vie qui sécurisent l'enfant car elles offrent des limites à son champ d'action et d'investigation.

L'éducation positive :

C'est une approche alternative de l'éducation fondée sur le respect de l'enfant.

Elle s'appuie sur des découvertes en neurosciences.

L'attitude de l'équipe est orientée vers une communication bienveillante envers l'enfant. L'équipe a voulu réfléchir sur les pratiques professionnelles et adopter un même discours auprès des enfants dans le but de les encourager à formuler leurs émotions, favoriser leur confiance en eux et donc leur estime de soi.

L'équipe s'applique à faire des formulations positives plutôt que d'utiliser le « non » et à proposer des alternatives visant à considérer l'enfant comme un être à part entière en devenir.

Ex : on ne dit plus : « ne saute pas » mais plutôt « tu as envie de bouger je te propose la motricité ».

L'équipe a également une mission de transmission de ses connaissances et de ses pratiques. C'est pourquoi, elle accueille régulièrement des stagiaires de différentes formations.

L'équipe se forme au langage des signes avec les bébés.

Le langage des signes bébé :

Utilise visage et mains pour exprimer une pensée. C'est un langage « de transition » à destination des 6-24 mois, permettant d'associer des gestes simples à des mots du quotidien (gâteau, câlin, maman, tétine etc.), énoncés à l'oral, comme un langage préverbal.

Il sert à instaurer un nouveau mode de communication limitant les frustrations de part et d'autre. Avec la langue des signes bébé, les enfants disposent d'un large vocabulaire pour s'exprimer par gestes, bien avant d'être capables de le faire oralement. Les enfants se sentent, précocement, mieux compris et les frustrations diminuent.

Les relations sont ainsi paisibles.

Pour faire vivre un projet éducatif, l'équipe travaille continuellement sur ce qu'elle met en place et ce qu'elle observe.

Ce travail d'analyse se fait à l'aide d'outils tels que des réunions mensuelles, des analyses de pratique (animées par un psychologue), des formations, des revues professionnelles etc.

3. Le projet social et développement durable

I. Le cadre général du territoire Cœur de Brenne

a. Le territoire

La Communauté de Communes « Cœur de Brenne », située dans le département de l'Indre a été créée le 1^{er} janvier 2001. Elle regroupe actuellement 11 communes rurales d'une population de 5 416 habitants. Elle regroupe les 8 communes du canton de Mézières-en-Brenne ainsi que Migné (canton de Saint-Gaultier), Martizay et Lingé (canton de Tournon-Saint-Martin).

b. La population

Nombre d'habitants Source :INSEE

Population et ménages

Indicateurs	CC Cœur de Brenne	France
Population	4 701	66 988 403
Densité de population (hab/km ²)	10,6	105,9
Superficie (km ²)	441,8	632 702,3
<u>Nombre de ménages</u>	2 300	29 962 242

19681975198219901999200820132019

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale – 2019

Population par grandes tranches d'âges

%

CC Cœur de Brenne

France

CC Cœur de Brenne

France

0 à 14 ans	595	11 995 064	12,7	17,9
15 à 29 ans	514	11 740 895	10,9	17,5
30 à 44 ans	560	12 486 039	11,9	18,6
45 à 59 ans	1 024	13 345 975	21,8	19,9
60 à 74 ans	1 212	11 133 961	25,8	16,6
<u>75 ans ou plus</u>	796	6 286 470	16,9	9,4
Total	4 701	66 988 403	100,0	100,0

Il est à noter que la population du territoire Cœur de Brenne est vieillissante. C'est pourquoi une dynamique est développée sur le territoire afin de favoriser la venue de jeunes couples avec des enfants. Pour y accéder, la structure multi-accueil se donne comme priorité de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles en accordant une attention particulière vers les publics en difficulté tout en répondant à un objectif d'éveil et de socialisation de l'enfant.

c. Les familles

Composition des familles

Indicateurs	CC Cœur de Brenne	
	Valeur	Évol. 2008-2019
<u>Nb de ménages d'une personne</u>	870	4,1 %
- hommes seuls	473	22,9 %
- femmes seules	398	- 11,8 %
Autres ménages sans famille	35	9,4 %
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est	1 399	- 8,0 %
- un couple sans enfant	777	- 9,7 %
- un couple avec enfant(s)	423	- 22,8 %
- une famille monoparentale	200	78,6 %
Ensemble	2 304	- 3,5 %

200820132019

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire – 2019

d. La jeunesse

Ecoles : un effort important est mené au sein de la CDC pour proposer de bonnes conditions d'apprentissage à nos enfants et pour la maintenance et le renouvellement du parc informatique.

Accueil de loisirs sans hébergement : devant l'augmentation des effectifs, leur organisation tout au long de l'année sera poursuivie. En 2015, ce sont plus de 160 enfants qui ont participé. C'est pourquoi, nous disposons d'un véhicule 9 places, afin d'améliorer les conditions de transport pour certaines activités. Ce véhicule est partagé avec les enfants de la crèche de Paulnay.

Depuis la création de la Communauté de Communes, les accueils de loisirs (appelés avant « centre de loisirs ») se développent chaque année.

Pendant les vacances et les mercredis scolaires, le centre est situé à Saint Michel en Brenne pour les enfants âgés de **3 à 13 ans**.

Les accueils de loisirs périscolaires fonctionnent tous les matins et soirs dans les écoles d'Azay le Ferron, Martizay et Mézières en Brenne.

Situés à Saint-Michel-en-Brenne, **les accueils de loisirs vacances et mercredis**, organisé par la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » sont ouverts aux enfants âgés de **3 à 13 ans**. L'encadrement est assuré par des animateurs titulaires du Brevet d'aptitude aux fonctions d'Animateur, sous la responsabilité d'un Directeur Brevet d'aptitude aux fonctions d'Animateur et de Directeur.

Au cours des centres, les enfants effectuent **des activités manuelles, sportives et culturelles**. Régulièrement les enfants effectuent des sorties en relation avec des thèmes à la semaine ou au mois.

Les activités débutent à 9h00 et se terminent à 17h 30, au centre de Saint Michel en Brenne.

Une garderie est ouverte : le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h30 à 18h30

Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter au 02 54 38 18 60 ou par mail à l'adresse suivante : clsh@coeurdebrenne.fr

Accueils de loisirs mercredis scolaires

L'organisation des mercredis

Les activités débutent à 9h00 et se terminent à 17h00.

Une « garderie » est à votre disposition le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h30 à 18h30.

Programme des mercredis

Les inscriptions

Elles se font par téléphone au plus tard le lundi, précédent le mercredi concerné, avant 16h00.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant soit :

- Journée entière avec repas
- Demi-journée avec repas (de 7h30 à 13h00 ou 12h à 18h30)

Les accueils de loisirs Périscolaires sont destinés à répondre aux besoins des familles qui ont des enfants scolarisés à l'école d'AZAY LE FERRON, MARTIZAY et MEZIERES-EN-BRENNE.

Les accueils de loisirs Périscolaires fonctionnent dans des locaux situés dans l'enceinte scolaire ou à sa proche périphérie et **ils sont encadrés par des personnes diplômées**.

Les ALSH périscolaires sont ouverts de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir, avec une possibilité d'ouverture sur demande à partir de 7h00.

Une garderie gratuite est organisée de 8h30 à 8h50 et de 16h30 à 17h00.

Le service payant de 7h00 à 8h30 le matin et le soir de 17h00 à 18h30 sera facturé 0.90 € par demi-heure ; toute demi-heure commencée sera facturée au même tarif.

Les familles recevront un titre de recette chaque fin de mois.

L'Accueil Ados de "Coeur de Brenne" :

Il a déjà permis à de nombreux jeunes de la Communauté de Commune Cœur de Brenne de concrétiser des projets, avec le soutien de Pierre Trouvé, animateur référent de l'Accueil Ados. Le principe est d'associer au maximum les jeunes dans la construction des projets (recherches d'informations, budget, autofinancement etc.) Ainsi, le projet abouti a autant d'importance que le chemin parcouru pour y parvenir. Les projets ne sont pas développés sans les jeunes, mais à leurs côtés.

Le dispositif "Accueil de Jeunes" :

Il a été créé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des sports pour permettre aux jeunes mineurs d'avoir un cadre, un espace dans lequel ils peuvent développer leurs idées et créer leurs projets.

Un accueil de Jeunes, c'est un peu la suite d'un centre de loisirs, mais pour les ados. Des animateurs sont présents pour **accompagner** les projets de jeunes, quels qu'ils soient.

Le principe est simple : il suffit d'avoir des **idées**, et surtout de la **motivation** !

Grâce à ce cadre, les jeunes peuvent apprendre à organiser des animations qui leur correspondent et qui n'existent pas forcément sur le territoire.

C'est pour qui ?

Pour tous les jeunes de Cœur de Brenne qui ont des idées et de la motivation. Parmi les actions réalisées, nous pouvons par exemple citer des sorties (Futuroscope, spectacle « les Bodin's », cinéma), des groupes de jeunes constitués (Junior Association et Conseil Municipal de Jeunes), des animations (club de danses africaines, théâtre, réalisation de courts métrages, réalisation d'une fresque à la crèche de Paulnay etc.).

En plus :

L'Accueil Ados Cœur de Brenne, c'est aussi informer les jeunes sur les dispositifs qui leur sont utiles, sur les manifestations qui peuvent les intéresser, les événements qui leur sont destinés.

II. Le pôle petite enfance

La Maison de l'enfance du Parc, deux services : ludothèque et RPE

Installée à Douadic, la Maison de l'enfance est un lieu d'accueil et de renseignements destiné aux familles. Service du Parc naturel régional de la Brenne mis en place en 2004 avec

le concours de la CAF de l'Indre, la Maison de l'enfance fait fonctionner une ludothèque et un Relais Petite Enfance (RPE) avec des animatrices enthousiastes !

CONTACT

Maison de l'enfance du Parc
2 rue principale - 36300 DOUADIC
02 54 28 78 09 - 06 04 06 54 18 (portable RAM)

Maison de l'enfance et RPE : maisonenfance-parcbrenne@wanadoo.fr

RPE itinérant : maisonenfance-parcbrenne-ram@orange.fr

Ludothèque : maisonenfance-parcbrenne-ludotheque@orange.fr

a. La ludothèque

L'ancienne épicerie de Douadic a été transformée en caverne d'Ali Baba. Avec bientôt 2000 jeux/jouets, la ludothèque est un lieu de jeu mais aussi de rencontres et d'échanges entre enfants et adultes (parents, grands-parents, assistantes maternelles). Il est possible de jouer sur place ou d'emprunter des jeux et jouets. La ludothèque est également ouverte à toutes structures collectives accueillant des enfants (écoles, multi-accueils, centres de loisirs etc.).

Tarifs

Pour jouer sur place, louer des jeux pour les emporter à la maison et participer aux ateliers créatifs organisés pendant les vacances

- Adhésion annuelle : 12 € par famille habitant sur le Parc (15 € pour les familles hors Parc)
- Carte d'utilisateur (3€) permet de louer 10 jeux
- Location malles "anniversaire" : 3 €

Horaires d'ouverture

- Mardi : de 9h30 à 12h00
- Mercredi : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Jeudi : de 9h30 à 12h00
- Le 1er samedi du mois : de 10h00 à 12h30

Retrouvez la ludothèque à la bibliothèque

Des jeux de la ludothèque sont mis à disposition dans les bibliothèques du territoire. L'adhésion annuelle est nécessaire pour emprunter. Pour connaître les horaires d'ouverture, consultez le site des médiathèques de la Brenne : www.mediathequesdelabrenne.fr

- Mézières-en-Brenne : jeu sur place et prêts possibles

- Martizay : jeu sur place
- Azay-le-Ferron : jeu sur place

Suivez la ludothèque en vadrouille

L'été à la Maison du Parc (Rosnay), pour la semaine de la famille etc. La ludothèque ne rate aucune occasion pour sortir de chez elle : animations, ateliers, jeux en plein air réjouissent petits et grands ! Jeux de graine, parcours de motricité, espaces détente, eau, lecture, jeux géants, animations thématiques, jeux de société, activités créatives etc.

b. Le Relais Petite Enfance (ex RAM)

Ce service est itinérant sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional de la Brenne. Il est ouvert aux assistantes maternelles et aux parents.

Si vous êtes parents, vous y trouverez :

- Les différents modes d'accueil d'enfants existants sur le territoire du Parc
- Une aide dans les démarches administratives pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée
- Des informations sur vos droits et obligations d'employeur
- Des conseils pour préparer et faciliter l'accueil de vos enfants

Si vous êtes assistante maternelle, vous y trouverez :

- Une information sur vos droits et obligations
- Une écoute et un soutien dans votre vie professionnelle
- Un échange avec vos collègues et des réunions à thème
- Des animations d'éveil pour les enfants que vous accueillez

Des temps collectifs sont organisés sur les antennes. Ils sont accessibles gratuitement aux assistantes maternelles et aux parents. C'est un lieu de professionnalisation pour les assistantes maternelles qui peuvent ainsi échanger sur leur métier et ainsi participer à l'amélioration de l'accueil du tout petit sur le territoire.

A travers ces animations, les enfants se socialisent, partagent et découvrent de nouvelles activités. Parents et assistantes maternelles peuvent se rencontrer et recevoir l'appui d'une professionnelle.

Le RPE propose une dizaine d'antennes réparties sur le territoire du Parc afin d'offrir un service de proximité, avec un calendrier d'animation qui s'adapte très régulièrement. Chaque semaine, Lucie, animatrice, se déplace avec sa camionnette remplie de jouets. Pour l'antenne du Blanc, Stéphanie a déjà tout sur place au centre social.

- Le Blanc
- Concremiers
- Douadic
- Luant
- Paulnay
- Prissac
- Thenay
- Tournon-Saint-Pierre
- Vigoux

Les permanences administratives se déroulent à la suite des temps collectifs, et uniquement sur rendez-vous.

Contact RPE : 02 54 28 78 09 ou 06 04 06 54 18

III. La définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement

La responsable reçoit chaque famille et après avoir évalué de façon précise les besoins en matière d'accueil pour leur enfant, présente la structure et ses spécificités ainsi que l'équipe de professionnelles.

Après les formalités administratives, la responsable organise avec les familles le planning des premières rencontres entre l'enfant, son ou ses parents et la structure d'accueil.

Ainsi, chaque famille fait connaissance petit à petit avec la structure d'accueil et l'équipe lors de la période de familiarisation.

Cette période est destinée à se connaître, à échanger des informations et ainsi à installer la confiance mutuelle entre la famille et l'équipe.

La période de familiarisation s'échelonne sur une semaine. Elle est variable et modulable selon l'évaluation du vécu de l'enfant et de ses parents durant ces rencontres.

Échanges entre parents et professionnels

Soucieuse de garantir un accueil de qualité, des échanges verbaux à l'arrivée et au départ de l'enfant s'effectuent entre les professionnels et les parents. En outre, des informations sont consignées dans le cahier de transmission.

Les professionnelles ont été formées à la communication bienveillante lors des transmissions du matin et du soir.

Par ailleurs, afin d'impliquer les parents à la vie de la structure, l'équipe peut envisager de solliciter l'un d'entre eux pour mettre un projet aussi divers soit-il. C'est pourquoi les parents

sont mis à contribution dans le projet « Jardin ». Ainsi, ils peuvent venir aider pour entretenir le jardin mais aussi donner des plants et intervenir pour tout autre travail.

Enfin, de nombreux ateliers « Rendez-vous » des parents sont co-organisés avec eux selon les besoins du moment.

IV. Les modalités des relations avec les organismes extérieurs et nature des partenariats développés

De par sa situation géographique, la structure offre des possibilités en matière de projets transversaux avec d'autres structures :

- Projet avec le Relais Petite Enfance. Il est important de rappeler que la structure a été conçue pour accueillir une crèche et un RPE à proximité. C'est pourquoi, une animatrice du RPE se déplace une fois par mois à la crèche pour proposer des activités ludiques aux enfants.
- Projet autour de l'éveil culturel par le biais du cinéma de Le Blanc. Les enfants de la crèche se déplacent régulièrement pour aller voir des films adaptés aux tout-petits.
- Projet sorties dans les médiathèques du territoire (Martizay, Azay le Ferron et Mézières en Brenne). De plus, une animatrice de la médiathèque de Martizay se déplace une fois par mois au sein de la crèche pour proposer des lectures aux enfants.
- Projet sortie à la ludothèque de Douadic pour faire découvrir aux enfants des jeux différents de ceux de leur quotidien.

Par ailleurs, les membres de l'équipe invitent les parents à découvrir les projets mis en place avec ces partenaires pour leur(s) enfant(s), familiarisant ainsi les familles avec les institutions culturelles et leur permettant de devenir acteur de l'éveil culturel de leur enfant.

Enfin, la mise en place d'un projet passerelle avec le centre de loisirs de Saint Michel en Brenne va permettre à l'enfant de vivre une continuité dans le parcours institutionnel de sa socialisation, de faciliter et de vivre en douceur le passage vers un autre mode d'accueil.

Les services PMI du Département

Ce service assure un suivi qualitatif et un contrôle régulier de l'établissement.

Le médecin du secteur ainsi que la conseillère territoriale apportent, au cours de leurs visites ou lors d'entretiens téléphoniques, leur soutien et aide concernant les projets de création ou d'extension.

Par ailleurs, si les services de la PMI ont un rôle de conseil auprès des professionnels, ils jouent également un rôle de facilitateur en matière d'accueil d'enfants présentant une situation particulière. En effet, l'équipe peut être sollicitée pour accueillir au sein de la

structure un enfant pour lequel (ou pour sa famille) une attention particulière mérite d'être portée.

La Caisse d'allocations familiales (CAF)

La CAF apporte un soutien financier par le biais de la prestation de service unique (PSU).

Le conseiller territorial accompagne les professionnels afin de développer et d'optimiser l'offre en matière de modes d'accueil sur le territoire Cœur de Brenne.

La Mutualité sociale agricole (MSA)

Sous certaines conditions, la MSA accorde une participation à l'accueil du jeune enfant dans les crèches et haltes garderies collectives, familiales et parentales.

Ces structures doivent être agréées par les autorités administratives compétentes et conventionnées avec la MSA.

Les services d'hygiène alimentaire

Ils assurent un contrôle de l'établissement en ce qui concerne le respect des conditions d'hygiène en restauration collective applicables audit établissement, garantissant ainsi la sécurité des enfants.

En outre, l'équipe peut les solliciter pour toute demande de conseils ou d'interrogations (ex : suspicion d'intoxication).

V. Le développement durable

Dans le cadre du Contrat de santé en lien avec le Parc naturel de la Brenne, la crèche de Paulnay s'engage dans une volonté de proposer des conditions d'accueil en lien avec le développement durable.

C'est pourquoi, les produits utilisés pour le ménage répondent aux normes écologiques recommandées et sont adaptés à l'accueil du jeune enfant.

De plus, un potager participatif a été mis en place au sein de la structure. Ce projet a contribué à l'achat d'un composteur et d'un récupérateur d'eau afin d'entretenir de façon raisonnée le potager. Une réflexion sur l'alimentation saine et en lien avec les saisons est en cours d'élaboration.